

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN
RÉUNION DU LUNDI 3 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle socio-éducative sous la présidence de Mme COTILLON Nicole, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Olivier BERTRAND – Christophe BLANCHARD – Florence COLLARD – Nicole COTILLON – Lucie COURILLAUD – Véronique GOBERT – Lucie LANDUYT – Dominique MALLAISE – Sylvain MIRANDE – Jean-Michel MONNEAU – Patrick PASTUREAU – Thomas POINT – Chantal RATEAU

Était absente :

Christelle TALON

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

I – Adoption du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II - Compte rendu du COPIL et des Commissions

Préparation du marché de Noël du 27 novembre

Une réunion a lieu jeudi 6 octobre pour lancer l'organisation du marché de Noël. A ce jour, une quinzaine d'exposants ont déjà donné leur accord pour y participer, d'autres contacts sont en cours. Nous pourrions atteindre les 25 exposants. Il est proposé de constituer 4 groupes de travail (Animations – Exposants – Logistique – Communication) pour être plus efficace dans l'organisation.

COPIL

Les visites inspirantes ont eu lieu le 10 septembre. Les échanges ont été riches, notamment sur la manière dont ces épiceries ont émergé, sur les difficultés qui ont été surmontées et sur celles en cours après plusieurs années de fonctionnement. La présentation des deux formats juridiques de support (association et SCIC) a permis de comprendre les choix qui ont été faits pour chacun de ces commerces.

Le projet du marché des producteurs en lien avec la chambre d'agriculteur est mis en attente jusqu'à la réception des documents de présentation et de la demande d'adhésion (date de réception prévue pour la fin de l'année).

Voirie/environnement

La commission souhaite enherber le cimetière (hors allée principale), en prenant appui sur d'autres collectivités, notamment Mauléon et ses communes associées. Ce nouvel aménagement permettra de limiter les temps de désherbage, de fleurir les pieds de mur. Une communication sera faite pour informer les habitants.

La commission envisage d'installer des arceaux pour les vélos à plusieurs endroits de la commune. Une aide de l'état, par le programme Alvéole +, est possible.

Afin de rejoindre la voie verte depuis la commune, une rencontre va avoir lieu avec les élus de Voulmentin pour évoquer les options possibles.

Les travaux sur la rue de la Croix Bernier sont suspendus. Il reste quelques points de finition : bordure bois sur un côté du parking de la salle des sports, résine beige sur les trottoirs, pose de panneaux de signalisation en attente de livraison, marquage au sol. L'éclairage public devra faire l'objet d'un

nouveau réglage dès que GEREDIS au travers de l'entreprise DELAIRE aura terminé les travaux électriques et de téléphonie dans le bourg.

Vente d'une parcelle Lotissement Les Charmes à Monsieur Jérémy OUVRARD domicilié 4 La Noiraudière à SAINT AUBIN DU PLAIN, souhaite acheter la parcelle n°9 située dans le Lotissement Les Charmes (superficie 830 m² au prix de 22€ le m², soit un total de 18 260€).

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour la vente de cette parcelle et pour la signature des actes notariés par Madame le Maire

III – Amende de police : dépôt de 2 dossiers

Deux nouveaux dossiers peuvent être déposés : un pour les plateaux ralentisseurs sur la rue de la Croix Bernier et un autre pour le parking de la salle omnisports.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage : Commune de SAINT AUBIN DU PLAIN

Catégorie d'opération : 2.1 Favoriser l'environnement, la sécurité et le cadre de vie

Nature de l'opération : Aménagement voirie – trottoirs – parkings- Eclairage public- Quai bus

Projet présenté : Aménagement Rue de la Croix-Bernier – Plateaux surélevés

Coût de l'opération en H.T. : 700 132.81 €

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR	417 803.73	39.90 %	166 699.00	
Conseil Départemental Amende de police – zone école	67 086.56	23.70 %	15 901.39	15 901.39
Conseil Départemental Amende de police – Quais de bus	10 973.11	30 %	3 291.93	
Conseil Départemental Amende de police – Plateaux surélevé	16 677.39	30 %	5 003.22	
Conseil Départemental Amende de police – Chemin piétonnier	57 388.55	27.71 %	15 901.39	15 901.39
Conseil Départemental Amende de police – parking omnisports	38 961.48	30%	11 688.44	
Conseil Départemental CAP 21	15 564.45	49,03 %	7 632.00	
SIEDS	18 600.00	53.76 %	10 000.00	
Communauté Européenne				

STDIL (réserve parlementaire)				
Autres subventions d'Etat :				
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres		66.28 %	464 015.44	
Autres partenaires AGGLO2B				
TOTAL EN HT			700 132.81	

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

PLAN DE FINANCEMENT

Maître d'ouvrage : Commune de SAINT AUBIN DU PLAIN

Catégorie d'opération : 2.1 Favoriser l'environnement, la sécurité et le cadre de vie

Nature de l'opération : Aménagement voirie – trottoirs – parkings- Eclairage public- Quai bus

Projet présenté : Aménagement Rue de la Croix-Bernier – Aménagement salle omnisports

Coût de l'opération en H.T. : 700 132.81 €

Financement prévisionnel de l'opération

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DETR	417 803.73	39.90 %	166 699.00	
Conseil Départemental Amende de police – zone école	67 086.56	23.70 %	15 901.39	15 901.39
Conseil Départemental Amende de police – Quais de bus	10 973.11	30 %	3 291.93	
Conseil Départemental Amende de police – Plateaux surélevé	16 677.39	30 %	5 003.22	
Conseil Départemental Amende de police – Chemin piétonnier	57 388.55	27.71%	15 901.39	15 901.39
Conseil Départemental Amende de police – parking omnisports	38 961.48	30%	11 688.44	
Conseil Départemental CAP 21	15 564.45	49.03 %	7 632.00	
SIEDS	18 600.00	53.76 %	10 000.00	
Communauté Européenne				

STDIL (réserve parlementaire)				
Autres subventions d'Etat :				
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres		66.28 %	464 015.44	
Autres partenaires AGGLO2B				
TOTAL EN HT			700 132.81	

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

IV – Décisions modificatives (Budgets Photovoltaïque et Épicerie)

Deux décisions modificatives sont nécessaires : une pour le budget Photovoltaïque et une pour le budget Epicerie.

Collectivité : SAINT AUBIN DU PLAIN PHOTOVOLTAIQUE

Objet : Décision Modificative n°2 – Affectations des résultats 2021

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
67 / 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de g		853,32
	Total	0,00	853,32

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euro		853,32
10 / 1068 / OPFI	Autres réserves	853,32	
002 / 002	Excédent d'exploitation reporté		853,32
	Total	853,32	1 706,64

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

Collectivité : SPIC ST AUBIN EPICERIE

Objet : Décision Modificative n°2 – Réductions des titres sur année 2021

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
67 / 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 566,23	
	Total	1 566,23	0,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
70 / 701	Ventes de produits finis et intermédiaires	1 566,23	
	Total	1 566,23	

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

V – Devis Qualirea

Ces travaux avaient été différés car il fallait, en premier lieu, trouver une entreprise pour le décompactage et l'aspiration de la terre sous une partie de l'école. Ce point est levé et a fait l'objet d'une validation lors du conseil de septembre. Ces travaux sont prévus entre le 24 et le 26 octobre). Ensuite le traitement des poutres et l'isolation pourront suivre comme cela avait été fait pour la charpente au printemps. L'entreprise Qualirea propose un devis d'un montant de 4 517,87 € TTC pour le traitement et un autre devis de 5 728,20 € TTC (déduction faite des primes énergie).

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour valider ces deux devis et pour que les travaux se fassent pendant les vacances de Toussaint (hors présence des enfants).

Précision : une partie de la Rue de la Croix Bernier sera fermée à la circulation pendant les travaux de décompactage et d'aspiration.

VI – Panneaux pédagogiques trouvés à l'école

Un cabinet de vente aux enchères a estimé à 80/120 € chaque cadre comprenant selon les cadres entre 11 et 21 affiches. Les membres du conseil n'étant pas sur la même approche vis-à-vis de ce patrimoine scolaire, il est donc décidé de poursuivre la réflexion avant toute décision.

VII – Dossier LEADER : validation plan de financement de l'épicerie

Le montant des dépenses (travaux et frais salariaux liés à cette opération) se déclinent selon le tableau ci-dessous.

Montant des travaux pour l'Epicerie / Multi-services

Postes de dépenses/annexes	Montant HT (en €)	Montant TVA (en €)	Montant TTC (en €)
Annexe 1A : dépenses prévisionnelles sur devis	99 494,35 €		
Annexe 1B : dépenses prévisionnelles sur devis proratisées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annexe 2 : frais salariaux liés à l'opération	49 382,54 €	0,00 €	
Annexe 3 : autres dépenses liées à l'opération (frais de déplacement, hébergement etc.)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Annexe 4 : Coûts indirects			0,00 €
Total des dépenses prévisionnelles	148 876,89 €		

Plan de financement de ce projet

Financements		Montants
Source	Préciser (dispositif de financement et service gestionnaire le cas échéant)	
Région		€
Département		
Etat		€
Autres financements publics (commune, PNR, EPCI, ...)		€
Equivalents subvention ¹		€

Autofinancement public ou OQDP ²	Commune	29 775,38 € €
---------------------------------------------	---------	----------------------

Union Européenne	FEADER (Leader)	119 101,51 €
------------------	------------------------	---------------------

① Sous total (financement d'origine publique)	148 876,89 €
------------------------------------------------------	---------------------

② Financement d'origine privée

Contributions privées		
Autofinancement hors recettes	Commune	

② Sous total (Financement d'origine privée)	
----------------------------------------------------	--

③ Recettes prévisionnelles

Recettes prévisionnelles		0 €
--------------------------	--	-----

TOTAL PRÉVISIONNEL DU PROJET ①+②+③	
148 876,89 €	

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour déposer le dossier LEADER avec les montants de dépenses cités et le plan de financement prévu.

1
2

VIII – Commissaire enquêteur : La Noue, La Borderie et L'Onglée

Une parcelle communale située à la jonction de la départementale et de la voie communale de la Basse Onglée a été proposée à la vente aux trois propriétaires des terrains qui le bordent car elle ne présente aucun intérêt communal compte tenu de son emplacement et de sa superficie (191 m²). Tous ont refusé cette proposition.

Deux propriétaires (La Borderie et La Noue) souhaitent acquérir un bout de terrain à l'entrée de leur propriété pour faciliter la clôture de leur parcelle (environ 22 m² à La Borderie, et environ 27 m² à La Noue). L'ensemble du conseil est favorable à ces cessions car ces terrains ne présentent aucun intérêt communal, et n'entravent nullement la sécurité pour la circulation sur la voirie communale. Un enquêteur public (Matthieu Holtof, de la Chapelle St Laurent) pourrait intervenir pour ces ventes.

Une enquête publique sera donc mise en place pour la période du lundi 14 novembre 2022 – 9 h au lundi 28 novembre 2022 – 16 h. Monsieur Matthieu HOLTTHOF est désigné pour assurer la fonction de Commissaire Enquêteur.

Les affichages pour informer les habitants seront fait dès le 24 octobre 2022 sur chacune des parcelles concernées, en mairie et sur les panneaux d'affichage officiel.

Deux permanences seront assurées en mairie par le commissaire enquêteur.

- . le mercredi 16 novembre 2022 de 14 h à 16 h,
- . le mercredi 23 novembre 2022 de 10 h à 12 h.

Les frais de bornage, les frais notariés et les frais d'enquête publique seront pris en charge par les deux acquéreurs.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

IX – Chemin d'accès à l'exploitation agricole pour Les Tonnelles

M. Damien MORIN, Les Tonnelles, demande la possibilité de créer une nouvelle entrée à son exploitation. La commission propose la validation de cette demande en respectant le principe habituel, à savoir : Fourniture des buses à la charge de l'exploitant et Pose des buses à la charge de la commune. M. MORIN se propose de réaliser l'ensemble de la prestation. Les employés communaux devront faire les têtes de ponts.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

X – Vente BODET / Commune : chemin piétonnier

Alpha Géomètre doit repasser pour borner la voie douce en raison de l'emprise du fossé qui a été créé.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents.

XI – Convention d'adhésion au service commun DSI

Ce point avait l'objet d'un premier échange lors du conseil municipal de septembre. A l'issue de cet échange, il avait déjà été acté que l'adhésion ne se ferait que pour les équipements informatiques nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat de mairie, et seulement si cela était nécessaire. Après lecture du descriptif de la prestation par la secrétaire de mairie, et au regard des modalités de fonctionnement déjà en cours, la commune de Saint Aubin du Plain n'adhérera pas au service commun DSI.

XII – Bilan financier Vide grenier et Pique-nique communal et subvention au Comité des Fêtes

Le vide grenier et le pique-nique communal présentent des résultats négatifs : 395,54 € pour le vide-grenier et 827,20 € pour le pique-nique communal. Mme le Maire propose d'attribuer au Comité des Fêtes une subvention de compensation d'un montant de 1 222,74 €.

Pour les futurs projets d'animation organisés de manière conjointe (association / commune), le conseil propose que les modalités de financement soient prévues en amont (possibilité : subvention communale votée avant l'évènement pour aider à la prise en charge de l'animation).

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour verser cette subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes.

XIII – Révision du loyer de la MAM

L'indice des loyers a augmenté de 3,60 % (indice 135,84) au 2^{ème} trimestre 2022 comparativement à l'indice des loyers du 2^{ème} trimestre 2021 (indice 131,12)

Le loyer de la MAM passe donc à 310,80 €, arrondi à 310 € au 1^{er} septembre 2022.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour cette augmentation.

XIV – Convention scolaire 2022/2023 natation (école)

Comme chaque année scolaire et dans le respect des programmes pédagogiques, 11 séances à la piscine Cœur d'O à Bressuire sont prévues au cours de l'année scolaire 2022 - 2023 pour les élèves de GS – CP – CM1 – CM2. Chaque séance coûte 40 €, soit un montant total de 440 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

XV – Convention Tennis Club (TCNA) 2022/2023

Compte-tenu de l'augmentation des coûts de l'électricité, Madame le Maire interroge le conseil pour une éventuelle augmentation du forfait de 100 € pour utilisation de la salle des sports par le Tennis Club. Elle précise que le créneau du mercredi soir ne sera plus possible pour ce club car la salle des sports sera occupée par le club communal Multi-sports.

Le conseil, à l'unanimité des membres, valide le maintien du montant forfaitaire annuel de 100€.

XVI – Démission d'un conseiller

Christelle TALON ne vit plus sur la commune. Elle informe le conseil de son souhait de démissionner de son mandat de conseillère municipale. Mme la Maire prend acte de cette démission et va transmettre le courrier à la Préfecture des Deux-Sèvres.

XVII – Prime habitat Aloïs GUERCHET

Aloïs GUERCHET a fait construire une maison dans le Lotissement Les Ouches. Il a déposé sa demande de prime. Il répond à tous les critères pour l'attribution de cette prime de 3000 € (justificatifs fournis).

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour le versement de la prime de 3000 €.

XVIII – Vente Presbytère : devis vidange fosse et bornage

Bornage : Deux devis ont été reçus pour le bornage du presbytère.

- 640,00 € HT pour Alpha Géomètre
- 795,00 € HT pour Branly Lacaze.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour retenir Alpha Géomètre.

Pour la vidange de la fosse septique, deux devis ont été reçus :

- **Sud-Ouest AVSP :**

Forfait jusqu'à 3M3 et 30 ml de tuyaux de pompage : 250.00€ HT

Forfait jusqu'à 4M3 et 30 ml de tuyaux de pompage : 288.50€ HT

Forfait jusqu'à 5M3 et 30 ml de tuyaux de pompage : 327 € HT

Supplément pour matière de vidange au-delà du forfait : 38,50 € HT

Supplément pour longueur de tuyaux au-delà du forfait : 30 € HT jusqu'à 50 ml et 98.00 € HT jusqu'à 80 ml.

Nettoyage du filtre : 86.00 € HT

Nos tarifs s'entendent pour une longueur de tuyaux de pompage de 30 mètres et sur trappes de visite accessibles et dégagées par vos soins.

- **Osis Ouest :**

1m3 > 237€ HT

2m3 > 259€ HT

3m3 > 281€ HT

4m3 > 303€ HT

5m3 > 325€ HT

6m3 > 347€ HT

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents pour retenir Sud-Ouest AVSP.

XIX – Questions diverses

a/ La demande de travaux d'Orange pour l'installation de l'antenne 4G a été acceptée.

b/ Mme le Maire souhaite lancer une consultation auprès des banques (crédit agricole, banque postale, caisse d'épargne crédit mutuel) pour un prêt relais et une avance de trésorerie pour honorer les factures des entreprises, en attendant le versement des subventions et des retours de TVA.

c/ Motion

***Motion de la Collectivité SAINT AUBIN DU PLAIN
Pour l'adoption de mesures nécessaires à la survie des collectivités locales***

L'Association Des Maires 79 alerte l'Etat sur les conséquences financières pour les collectivités compte tenu des diverses augmentations. La municipalité se joint à l'ADM79 pour signer une motion commune pour que l'Etat prenne la mesure de l'urgence de la situation pour les communes.

Les collectivités territoriales des Deux-Sèvres vivent une rentrée sous le signe de multiples dangers.

Le contexte économique est particulièrement difficile pour les collectivités : augmentation du coût des matières premières (denrées alimentaires pour les repas dans les écoles, les crèches, les EHPAD... et les coûts de la construction), augmentation des prix de l'énergie, revalorisation (nécessaire) du point d'indice des agents.... sont autant de charges nouvelles qui impactent fortement les budgets des collectivités locales déjà largement obérés par le gel de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la gestion de la crise du COVID !

En effet, les réformes et suppressions de taxes locales actuelles et à venir impactent fortement les recettes des collectivités (taxe d'habitation, taxe d'aménagement, cotisation sur les valeurs ajoutées des entreprises...). Plus que jamais des actions sont nécessaires afin de permettre aux collectivités de maintenir leur fiscalité et finances locales mais aussi leurs perspectives d'investissements publics.

Le projet de loi de finances pour 2023 confirme malheureusement les inquiétudes des communes et intercommunalités de nos territoires et prévoit notamment une limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités dans les cinq prochaines années.

Les collectivités deux-sévriennes n'ont pas attendu la crise et l'augmentation des coûts pour réduire les dépenses ! Or elles se trouvent dorénavant pour beaucoup dans l'incapacité de faire face à ces nouvelles augmentations et espèrent un soutien significatif de l'Etat et une solidarité comme elles en ont fait la preuve elles-mêmes dans les crises récentes (gestion du COVID, guerre en Ukraine...).

Dans l'objectif d'avoir une capacité à agir à la hauteur de ses responsabilités, la commune de Saint Aubin du Plain, à l'occasion de son conseil municipal du 3 octobre 2022, se joint à l'ADM79 et à l'AMF et DEMANDE à :

- Appliquer des dispositifs tarifaires sur l'énergie aux collectivités pour préserver la continuité du service public et maintenir les budgets des collectivités locales,
- Compenser de manière importante les pertes de recettes en indexant la DGF à l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- Effectuer une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- Ne pas imposer de limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales. Le bloc communal ne semble pas avoir besoin de directive en ce sens car il peut évaluer seul les efforts devant être consentis.
- Rétablir l'éligibilité des travaux en régie dans le cadre du FCTVA,
- Inclure l'ensemble des collectivités, et notamment nos syndicats à vocation scolaire (SIVOS), dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Toutes ces mesures sont nécessaires pour la survie de nos territoires et la fin annoncée du « Quoi qu'il en coûte » ne doit en aucun cas impacter nos collectivités locales.

d/ Un ballon d'eau chaude doit être changé à la buvette du stade. Des devis vont être demandés pour son remplacement.

Le Maire,
Nicole COTILLON



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

